

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Mise en culture viticole de parcelles boisées sur la commune de CHIGNY LES ROSES (51) avec aménagement concerté

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne   
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols a) Défrichements soumis à autorisation (art. L341-3 Code forestier) en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha	Défrichement d'environ 1,15 ha d'une partie d'un parc boisé AOC Champagne clos par un grillage et un mur de 2 m de haut, le parc boisé comprenant également : - Au Nord une habitation à restaurer avec terrain boisé ; - A l'Est une parcelle plantée en vigne. Le clos fait partie d'un ensemble viticole en limite de massif boisé plus conséquent au Sud ; des vignes sont présentes immédiatement à l'Est et à l'Ouest. Dossier de demande de défrichement à produire.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la mise en viticulture des parcelles B683 et B685 à Chigny les Roses (51), lieu-dit Les Garolés, classées en zone AOC Champagne et actuellement boisées ; il implique uniquement un défrichement (voir ANNEXES 2 et 3).

Dans cette emprise, outre le mur et le grillage entourant l'îlot, un autre mur de pierres délimitant les parcelles B683-684 et B685 sera conservé quel qu'en soit l'état, sauf points d'accès, afin de préserver les habitats naturels qui s'y sont développés. Un fossé assurant l'écoulement du trop-plein de l'étang communal situé immédiatement à l'amont, traversant la zone le long du mur et rejoignant le réseau d'eaux pluviales communal sera également conservé de manière à ne pas perturber le ruissellement actuel des eaux. Le projet est accompagné de mesures de conservation de 2 petits massifs boisés au Sud de la zone, d'environ 950 m<sup>2</sup> et 250 m<sup>2</sup> de part et d'autre du fossé, soit une surface totale d'environ 1 200 m<sup>2</sup> formant des îlots de sénescence. Un linéaire de haies de type champêtre (espèces locales) sera créé le long du fossé en rive droite (la rive gauche étant proche du mur), dans le double but de favoriser les habitats naturels et de protéger les écoulements d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Le projet respectera un cahier des charges soumettant les futurs propriétaires (rétrocession SAFER Grand-Est) à la filière viticulture biologique et à la certification viticulture durable, ainsi qu'à une conduite culturale favorable à l'infiltration des eaux, avec imposition de l'orientation et de la longueur maximale des rangs de vigne pour éviter toute érosion et inondation en contrebas.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de mettre en place une activité économique sur les parcelles en question tout en l'intégrant au milieu naturel et en préservant au mieux les habitats (voir ANNEXES 4 et 5) :

- Le voisinage ne sera pas impacté, les murs de pierres entourant l'îlot seront conservés (sauf points d'accès), limitant ainsi les échanges habitat / vigne, et favorisant les habitats naturels (fissures, lierre grimpant servant d'abris à une faune diversifiée : oiseaux, reptiles, rongeurs, etc.). La viticulture biologique et la certification viticulture durable seront imposées par un cahier des charges aux futurs propriétaires (rétrocession SAFER) ;
- Le projet conserve des espaces refuge dans des îlots de sénescence au Sud de la zone (avec cortège de bois morts sur pied ou à terre), tandis que des haies champêtres structureront le paysage interne de l'îlot le long du fossé. Ces espaces seront des écotones favorables à la biodiversité et aux auxiliaires de culture (chiroptères, avifaune, coccinelles, etc.) ;
- La flore in situ actuelle est assez banale avec une majorité de jeunes arbres d'orme blanc, de cornouiller sanguin, de tilleul à grandes feuilles, d'érable sycomore, ainsi que du lierre largement dominant en sous-bois avec quelques ronces (voir photo 4 en ANNEXE 3). Le défrichage en projet n'engendre pas la disparition d'espèces naturelles à grande échelle ;
- Les écoulements au sein de l'îlot seront conservés et la gestion des eaux se fera en interne. Toutes les précautions seront prises pour limiter au maximum le ruissellement et pour favoriser l'infiltration des eaux, de sorte que les habitations aux alentours et à l'aval seront préservées des inondations ;
- L'habitation à rénover au sein de l'îlot sera séparée du vignoble par un liséré boisé en pleine propriété d'environ 15 m de large.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble des travaux sera réalisé par les attributaires des parcelles (futurs propriétaires après rétrocession SAFER) : défrichage, terrassement, plantation de la haie champêtre et des pieds de vigne.

Néanmoins, les travaux à venir impliqueront (sous cahier des charges imposé lors de la rétrocession des parcelles) :

- TRAVAUX PREALABLES, ACCES ET INSTALLATION DE CHANTIER : création d'un chemin d'accès aux parcelles et installation de chantier à proximité, à définir par l'Entreprise chargée des travaux ;
- TRAVAUX D'ABATTAGE ENVISAGES en dehors de la période de nidification, c'est-à-dire sur une période allant du 1er septembre au 15 mars ;
- AMENAGEMENT : la haie champêtre sera plantée dès que possible, pendant une période favorable à l'implantation (hors gel). La plantation en vigne nécessite un léger terrassement lié à l'enlèvement des souches d'arbres ; la configuration topographique du site ne sera pas pour autant modifiée ;
- PRECAUTIONS PRISES LORS DES TRAVAUX : en cas de présence d'espèces exotiques envahissantes de type Renouées du Japon, un arrachage manuel aura lieu et des précautions seront prises pour ne pas disséminer la plante aux alentours (bâche au sol par exemple).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La SAFER s'assurera du respect du cahier des charges imposé aux attributaires, en ce qui concerne :

- La conservation des murs de pierre dans et autour du site ;
- La conservation du fossé et l'enlèvement de ses embâcles si nécessaire ;
- La bonne implantation de la haie champêtre ;
- Le respect des 2 zones de sénescence contiguës au Sud des parcelles.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fera l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation de défrichage.

Le projet prévoit d'ores et déjà d'impacter le moins possible le milieu afin d'aboutir à un projet cohérent pour la bonne circulation des eaux, la protection de la biodiversité, tout en permettant la mise en place d'une activité économique respectueuse de l'environnement (viticulture biologique, certification Viticulture Durable).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à défricher, implantation d'un vignoble	1,15 ha (11 500 m <sup>2</sup> environ)
Conservation de 2 zones de sénescence	950 m <sup>2</sup> + 250 m <sup>2</sup> (total de 1 200 m <sup>2</sup> environ)
Surface boisée conservée entre l'habitation au Nord et la zone à défricher	0,1 ha (1 000 m <sup>2</sup> environ) avec une largeur tampon d'environ 15 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

CHIGNY LES ROSES (51) entre :

- La rue du Moulin ;
- La rue des Pissottes ;
- La rue des Garolés.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° 77' 77" 09 Lat. \_\_\_ ° 68' 95" 337

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Coordonnées Lambert 93 (m)

Commune de CHIGNY LES ROSES (51)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet de 2 sondages à la tarière : les caractéristiques du sol n'indiquent pas de traits hydromorphiques dans les 50 premiers cm de profondeur, et ce selon le tableau du GEPPA (1981). La végétation présente n'est pas humide, le lierre est en effet largement dominant en strate herbacée et les strates arbustives et arborées sont constituées d'espèces non humides figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24/06/2008 modifié par l'arrêté du 01/10/2009 : orme blanc, cornouiller sanguin, tilleul à grandes feuilles, érable sycomore.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chigny-les-Roses a fait l'objet d'une cartographie historique des glissements de terrain Vallée de la Vesle (tranche 1) par le BRGM en date du 06/02/2015 ; la zone du projet n'est pas du tout concernée par ces phénomènes historiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est inscrite dans aucun périmètre de protection de captage d'eau, en revanche elle se situe dans l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Couraux, en limite de zone. Le projet répond au plan d'action annexé à l'arrêté préfectoral n°31-2016-AAC relatif à la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du champ captant de Couraux, notamment par la mise en place d'une viticulture biologique sur le site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR 2100312 " Massif forestier de la Montagne de Reims (versant Sud) et étangs associés " - ZSC Directive Habitats, située à 3,5 km au Sud-Est de la zone en projet (voir situation en ANNEXE 6). Sa vulnérabilité tient de la préservation des groupements végétaux (risque d'embroussaillage) et des carrières souterraines servant d'abris, ainsi que par le maintien de la végétation des étangs in situ.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement lié au projet induit l'évacuation des arbres et résidus selon la filière bois. Le terrassement nécessaire pour la plantation optimale de la vigne n'implique ni évacuation ni apport de terre ; la topographie du terrain naturel sera conservée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'abattage d'arbres sur le site, mais un ensemble de mesures permettra de concilier activité viticole et bois en cycle sylvigénétique (sans exploitation du bois), offrant ainsi des habitats pérennes pour la faune. Le mur entourant la zone ainsi que le mur interne au clos constituent également de potentiels habitats qui seront conservés. L'aménagement est concerté selon une longueur de rang de vigne maximale à 75 m en travers de la pente (voir ANNEXE 4 - conforme aux préconisations de plantation du CIVC pour éviter l'érosion) et la conservation du fossé traversant la zone avec gestion des eaux pluviales in situ, limitant les risques d'inondation à l'aval.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas en zone Natura 2000 et les travaux inhérents n'entrent donc pas dans le cadre des activités soumises à évaluation préalable des incidences Natura 2000 (liste nationale, 1ère et 2ème liste locale). Le projet, éloigné de 3,5 km de la zone NATURA 2000 n° FR 2100312 citée précédemment, et situé en milieu bâti, ne porte pas atteinte à la vulnérabilité de la zone protégée pour ses habitats de forêt, d'étangs et de carrières souterraines.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Périmètre du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : mise en culture viticole d'une zone classée en AOC Champagne, avec aménagement concerté, choix de filière en viticulture biologique et certification viticulture durable, répondant à la charte du Parc en termes de développement économique associé à une qualité environnementale, avec création de 2 îlots contigus en tant que réservoirs de biodiversité sur le site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet porte sur le défrichement de 1,15 ha de bois clos, et conserve 0,12 ha en zone de sénescence pour le développement d'une biodiversité. Le reste du bois (0,1 ha) sera rattaché à l'habitation à rénover présente sur le site avec ses attenants.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone à risque d'inondation ou de glissement de terrain. Les pentes sont relativement faibles, soit 6 % uniformément sur le site. L'aménagement concerté du site intègre des mesures quant au sens de plantation de la vigne (en travers de la pente de manière à ne pas favoriser les ruissellements concentrés, à diminuer leur vitesse et à favoriser l'infiltration), ainsi qu'une longueur de rang conforme aux attentes du CIVC pour éviter tout risque d'érosion. Conformément à la législation de l'AOC Champagne, les tournières seront laissées en herbe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la période des travaux, l'utilisation d'engins forestiers implique des déplacements pour l'évacuation des arbres. Pendant le fonctionnement du site, l'activité viticole génère également des déplacements ponctuels pour l'exploitation des parcelles, semblables à ceux qui existent aux alentours, les habitations proches étant déjà entourées de vignes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, le trafic engendré par les engins forestiers est une source de bruit. Cependant le bruit ne sera effectif qu'en semaine et en journée pour le voisinage habité. Pendant l'exploitation du site, le bruit est lié à l'utilisation d'engins viticoles de type enjambeur ou chenillard. Ce bruit sera semblable au bruit existant à proximité, puisque les habitations proches sont déjà entourées de vignes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site augmentera l'activité économique viticole sur la commune de Chigny-les-Roses, avec installation ou agrandissement d'un ou de plusieurs viticulteurs affiliés à la viticulture biologique. Bois non classé en EBC sur le document d'urbanisme en vigueur, zone inscrite en Av "Espaces viticoles" (PLU de Chigny les Roses approuvé le 13/02/2020).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures d'aménagement de la zone et des conduites culturales seront imposées par un cahier des charges lors de la rétrocession des parcelles par la SAFER Grand-Est, soit :

- Habitation et attenants conservés au Nord de la zone du projet et auxquels est rattachée une lisière boisée de 15 m de large, soit environ 1 000 m<sup>2</sup> ;
- Fossé traversant la zone du projet conservé (trop-plein de l'étang communal), ainsi que son exutoire vers le réseau d'eaux pluviales communal. Entretien par simple enlèvement des embâcles gênant l'écoulement des eaux (si nécessaire) ;
- Plantation d'une haie champêtre (espèces locales) le long de ce fossé (rive droite) pour le maintien des berges et le développement des habitats pour la faune ;
- Conservation en l'état du mur situé entre les parcelles B685 et B683-684, ainsi que le mur et le grillage entourant le clos (sauf points d'accès) ;
- Plantation de la vigne en travers de la pente de manière à éviter l'érosion, à favoriser l'infiltration et à limiter les ruissellements concentrés ;
- Conduite de la vigne selon la filière viticulture biologique et la certification viticulture durable Champagne ;
- Conservation de 2 zones boisées en cycle naturel (ilot de sénescence) de 950 m<sup>2</sup> et 250 m<sup>2</sup> attenants au Sud de la zone.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale n'est pas utile étant donné que le projet intègre des mesures pour combiner le développement économique de la zone dans le milieu naturel. Des mesures de conservation et de création d'habitats naturels seront imposées dans un cahier des charges, avec suivi de ces mesures sur le terrain.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Witry-lès-Reims

le,

19 Juillet 2021

Signature

